

Réunion publique

Vers la finalisation du PLUi-HD
Retour sur la procédure et bilan de la concertation

25 septembre 2018



UNION EUROPEENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Accueil

M. Pierre PRIBETICH

1^{er} Vice-président de Dijon Métropole

Adjoint au Maire de Dijon

DÉROULÉ DE LA RÉUNION

1. Rappel du contexte - Un PLUi-HD pour Dijon Métropole
2. Retour sur la démarche de concertation associée
3. Les principaux questionnements et apports de la concertation pour le projet de PLUi-HD

RAPPEL – Un PLUi-HD pour Dijon Métropole

Qu'est-ce que le PLUi-HD?

Le PLUi-HD est un document « 3 en 1 » qui associe 3 documents d'aménagement du territoire :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

- Guide l'évolution du territoire intercommunal en matière d'urbanisme
- Fixe les règles qui s'appliquent aux projets de construction et d'aménagement

Programme Local de l'Habitat

- Définit la stratégie du territoire intercommunal en matière d'habitat pour répondre aux besoins des habitants
- Détermine une série d'actions visant à construire ou à réhabiliter des logements

Plan de Déplacements Urbains

- Organise les déplacements au sein de l'intercommunalité
- Comporte des actions d'organisation du réseau de transport urbain (bus/tram) ou promeut le développement des modes doux

Un PLUi-HD pour quoi faire?

- **Porter les perspectives d'avenir du territoire en termes d'aménagement et de développement** pour les dix à quinze prochaines années
- **Traduire l'ambition des élus des 24 communes de Dijon Métropole de renforcer leur collaboration**, de construire un territoire dynamique, attractif où la qualité de vie est partagée par tous
- **Encadrer la mise en œuvre d'actions et de projets** dans le domaine de l'urbanisme, des transports et du logement sur le territoire
- **Donner plus de cohérence et de lisibilité à l'action publique** sur le territoire



Les grandes étapes du PLUi-HD

- Délibération de prescription du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains du 17 décembre 2015
- Débat sur les orientations générales du PADD dans les Communes au cours du 1^{er} trimestre 2018 et par le Conseil métropolitain le 30 mars 2018



La démarche de concertation associée

Les objectifs de la concertation sur le PLUi-HD



- Porter à connaissance le projet de PLUi-HD et partager avec les habitants et les acteurs locaux les enjeux du territoire



- Enrichir la réflexion des élus grâce aux expertises d'usage et la vision des habitants et des acteurs locaux

Concierter sur le PLUi-HD

2016-2018

Des temps de concertation à chaque grande phase d'élaboration du projet

DIAGNOSTIC

2016-2017

**PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLES**

2017-2018

VOLET RÉGLEMENTAIRE

2018

2019

Un temps de concertation réglementaire

ENQUÊTE PUBLIQUE

2019

Rôle de la concertation et acteurs impliqués



Collaboration avec les communes

- **Mobilisation des élus communaux** sur tous les champs d'intervention du PLUi
- **Des ateliers métropolitains et territorialisés** réalisés à chaque étape d'élaboration du projet
- Des **débats en conseils municipaux** et en conseil métropolitain sur le projet de PLUi

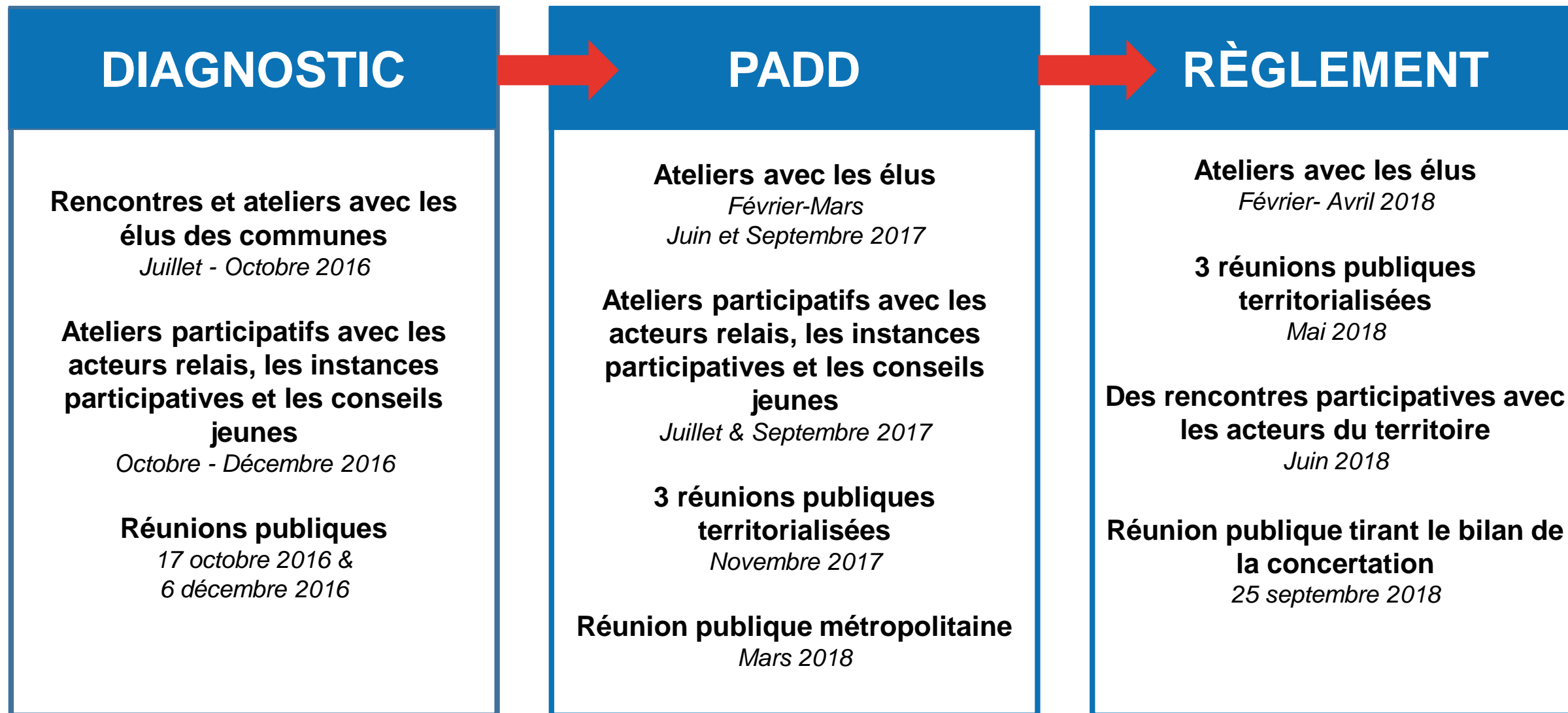
Contributions au travail technique sur le



Concertation avec les citoyens

- **+ de 1 200 participants** au cours de **20 rencontres participatives**
- **+ de 1 500 contributions sur le projet** (plateforme participative, registres et courriers, réunions publiques, ateliers participatifs)

Des temps de concertation variés depuis 2016



Contribuer sur le projet de PLUi-HD

Plusieurs moyens pour s'exprimer individuellement ou collectivement

Plateforme
participative

Courrier
Courriel

Registres de
concertation

concertation-plui@grand-dijon.fr
www.plui.metropole-dijon.fr

Jusqu'au
31 octobre 2018

Ateliers
participatifs

Réunions
publiques

Jusqu'au
25 septembre 2018

Les grands questionnements et apports de la concertation

PHASE DIAGNOSTIC



322 participants

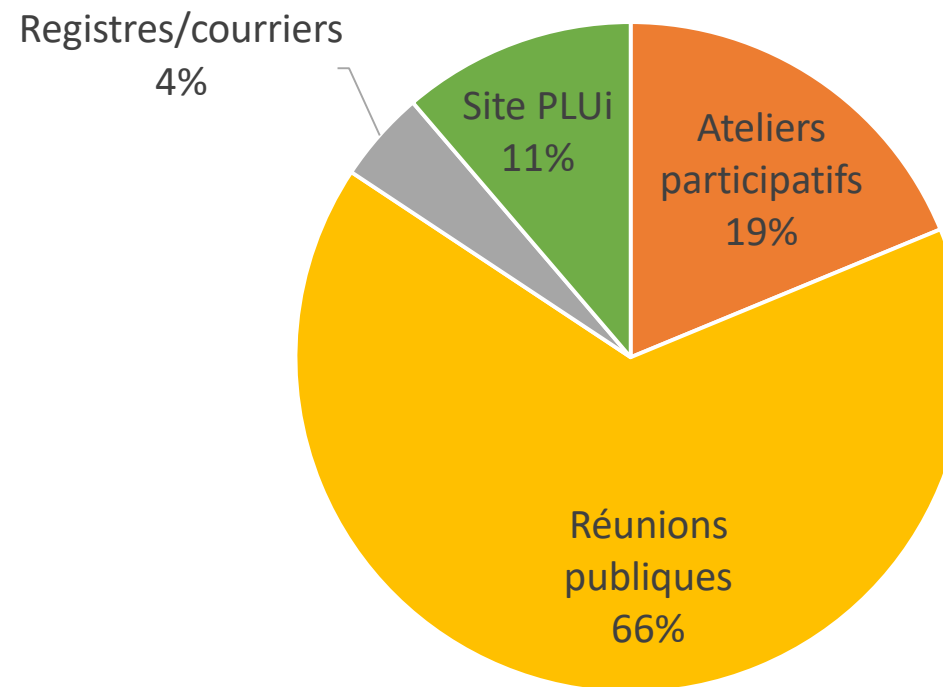
3 ateliers participatifs avec les acteurs relais, les instances participatives et les conseils jeunes

2 réunions publiques avec l'ensemble des citoyens



4 rencontres et ateliers avec les élus des communes

746 contributions citoyennes



OBJECTIF de la phase :

Dresser un état des lieux du territoire en relevant les atouts, les faiblesses et les opportunités d'avenir



CONCERTATION CITOYENNE

Les représentations du territoire

Identifier atouts, faiblesses, besoins et attentes pour l'avenir

Paysages caractéristiques

Habitat actuel et futur

Atouts économiques

Urbanisation

Sites et lieux patrimoniaux

Modes doux et nouveaux modes de déplacement

Formes des villes

Besoins d'accueil et espaces économiques

Transports urbains

Logements

Nuisances et risques



COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les grands enjeux du territoire

Identifier les projets importants et les opportunités d'avenir

- **Les sujets prioritaires et d'importance pour le futur du territoire**
- **Les enjeux de développement du territoire**
- **Les enjeux environnementaux**
- **Les grands projets communaux et intercommunaux**

DIAGNOSTIC - Des priorités identifiées dans la concertation citoyenne

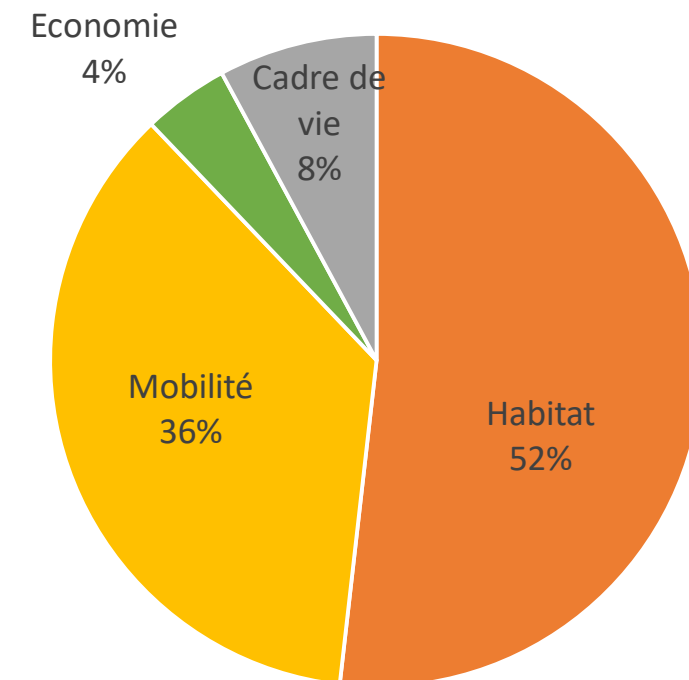
DES ATOUTS

- Un **réseau de transports diversifié et performant** et l'accès à des **modes de déplacement variés**
- Un « **riche** » **patrimoine** historique, architectural et naturel
- Un **territoire attractif** : positionnement entre Paris et Lyon, offre culturelle diversifiée et fort potentiel touristique
- Un **cadre de vie de qualité** avec une agglomération à « taille humaine » et de nombreux éléments de nature en ville

DES MARGES D'AMÉLIORATION

- Des **déséquilibres territoriaux** dans l'offre de mobilité
- Besoin de **redynamiser le développement économique** dans certains secteurs et de donner une impulsion dans les centres-villes en matière de services
- Des améliorations à apporter sur la **qualité urbaine et architecturale** de certains secteurs de la Métropole

Répartition des contributions par thématique



DIAGNOSTIC - Des priorités identifiées dans la concertation citoyenne

DES VOLONTÉS ET BESOINS POUR L'AVENIR

- **Maintenir l'équilibre entre développement du territoire, répartition de l'offre de services et préservation des ressources naturelles**
- **Adapter l'offre de logements actuelle aux besoins des populations et à chaque âge de la vie**
- **Développer la mixité des fonctions à proximité des logements** afin de limiter les déplacements.
- **Améliorer les conditions d'accueil et d'implantation des entreprises**
- **Valoriser et protéger des éléments de patrimoine** culturels et naturels du territoire

Plusieurs éléments intégrés dans le projet de PLUi-HD



L'importance de l'axe écologique
et paysager de l'Ouche



La diversité des tissus urbains
et de leur identité



La trame verte urbaine



La continuité des cheminements
vélos et piétons

PHASE PADD


455 participants

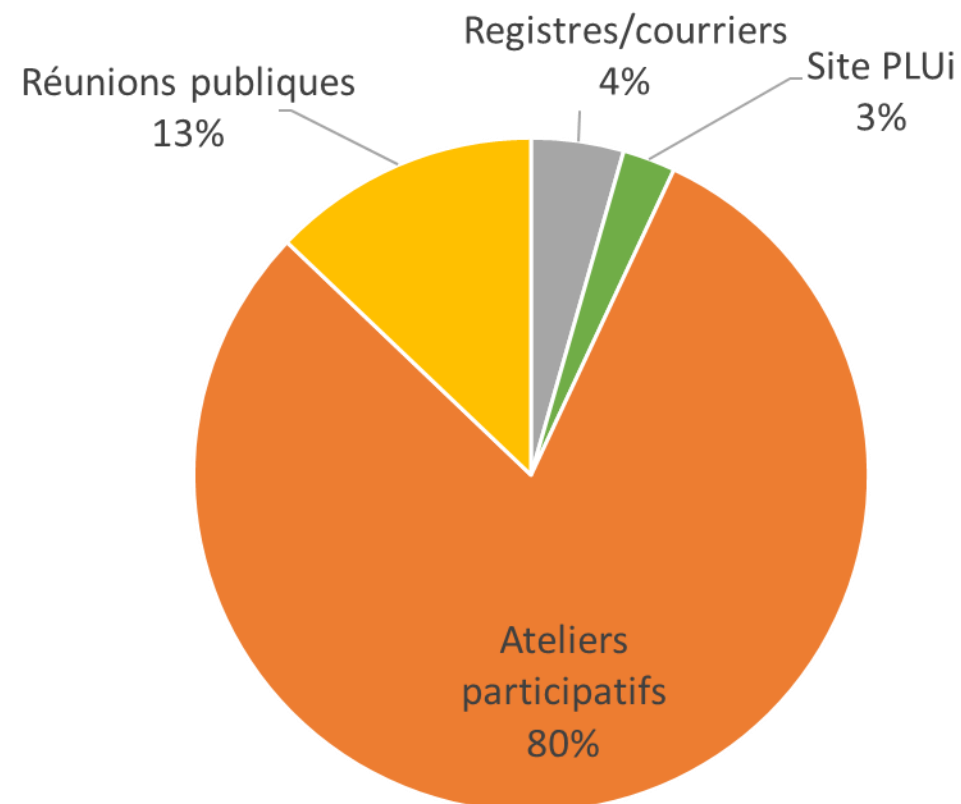
3 ateliers participatifs avec les acteurs relais, les instances participatives et les conseils jeunes

4 réunions publiques avec l'ensemble des citoyens



14 rencontres et ateliers territorialisés avec les élus des communes

474 contributions citoyennes



OBJECTIF de la phase :

Définir le projet de développement à l'horizon 2030 et répondre aux grands défis du territoire



CONCERTATION CITOYENNE

Le projet citoyen pour le développement du territoire

- Appréhender les **premières réflexions concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** et ses grandes orientations
- **Réfléchir aux conditions du bien-vivre dans la Métropole dijonnaise** à l'horizon 2030 en termes d'habitat, de mobilité, d'économie et de paysage
- **Travailler sur des enjeux de proximité et du quotidien**



COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les ambitions et la vision commune pour la Métropole

- **Scénarios de développement démographique et résidentiel**
- **Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- **Grands sujets environnementaux** (Trame verte et bleue, transition énergétique, consommation d'espace, agriculture, paysages ...)

PADD - Des priorités identifiées dans la concertation citoyenne

La préservation de l'**identité paysagère et architecturale** des communes et des quartiers

« Construire la ville des courtes distances »

Favoriser la **proximité entre habitat, activités économiques et transports**

Le soutien au **commerce de proximité**

Le développement de l'**intermodalité** et du **réseau de transports en commun**

L'amélioration de la desserte et de l'aménagement des **zones d'activités**

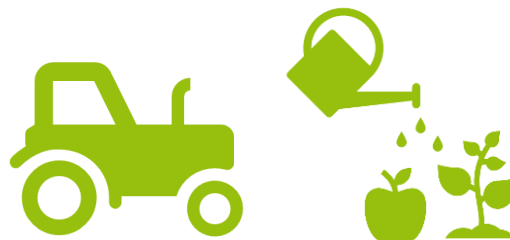
Le développement de la place de la **nature en ville** sur tout le territoire

La **mobilisation, en priorité, des emprises disponibles** dans les villes et les villages pour éviter l'étalement urbain

Diversifier l'**offre de logements** pour répondre à tous les besoins, notamment ceux des familles et du logement à loyer modéré

PADD - Des réponses du projet de PLUi-HD

Plusieurs éléments intégrés dans le projet de PLUi-HD



La préservation des espaces agricoles, le développement du maraîchage et la problématique des conflits d'usage (lisières urbaines)



La diversité des formes urbaines et de l'offre de logement



La requalification de l'entrée Sud

PHASE REGLEMENT



145 participants

2 ateliers participatifs avec les acteurs relais, les instances participatives et les conseils jeunes

4 réunions publiques avec l'ensemble des citoyens



19 rencontres et ateliers territorialisés avec les élus des communes

Des contributions citoyennes toujours en cours ...

@ Rendez-vous sur la plateforme participative

- **Un quizz du PLUi-HD** : « Quelles formes pour la Métropole de demain ? »
→ Priorisez une série d'éléments importants à prendre en compte dans le futur règlement
- **Une carte participative** sur les éléments de patrimoine naturel et bâti à protéger et valoriser

Et toujours ouverts à la contribution ...

- Les **courriers**
- Les **registres**

OBJECTIF de la phase :

Décliner de manière opérationnelle les orientations du PADD en règles d'urbanisme ou en orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou en programmes d'orientations et d'actions (POA)



CONCERTATION CITOYENNE

Les éléments importants à prendre en compte pour les citoyens dans le règlement

- **Prendre connaissance des premières pistes de réflexion pour la construction du volet réglementaire** (PADD) et exprimer des propositions et remarques
- **Réfléchir sur les formes de la Métropole de demain**, selon différents types de tissus urbains et sur les types d'aménagement les plus intéressants
- **Travailler sur la notion de qualité urbaine et environnementale**



COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les concrétisations des orientations du PADD pour le développement de la Métropole

- **Zonages et outils du règlement** pour mettre en œuvre le projet de développement à l'horizon 2030
- **Traitement spécifique des sites de projet à forts enjeux avec les OAP**
- **Définition des actions à porter en matière d'habitat et de mobilités dans les POA**

REGLEMENT - Des priorités identifiées dans la concertation citoyenne

Concevoir les projets en prenant en compte le contexte environnant et l'ensemble des dynamiques
- les choix d'urbanisme ne doivent pas se limiter au travail sur un seul critère -

Une Métropole plus verte

Préserver la qualité et la quantité des espaces existants

Renforcer la présence d'espaces verts et de nature

Une Métropole moderne

Favoriser l'évolutivité des constructions afin de s'adapter au mieux aux futurs besoins

Tenir compte de l'aspect et de l'harmonie architecturale des constructions

Proposer des **densités et des hauteurs adaptées**

Une Métropole des courtes distances

Favoriser la présence et l'insertion du commerce de proximité dans les différents espaces du territoire

Une Métropole connectée

Promouvoir les **circulations piétonnes et cycles**

Veiller à une implantation efficace et adaptée du **stationnement**

Plusieurs éléments intégrés dans le projet de PLUi-HD



La prise en compte de la pleine terre et des arbres dans le calcul des espaces verts



La limite de la densification dans certains quartiers (hauteur, retrait des constructions, etc.)



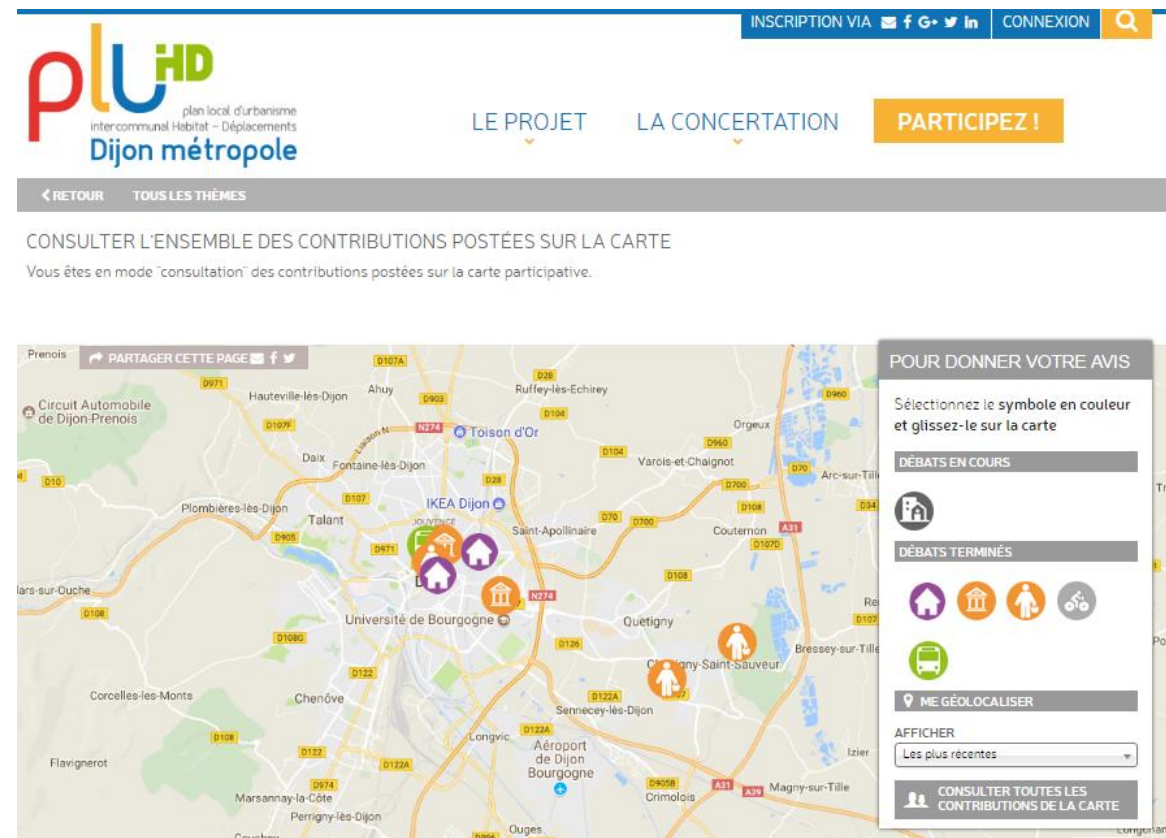
Des règles plus adaptées pour l'évolution des constructions existantes

La plateforme participative

Un outil interactif ouvert pour concerter sur le PLUi-HD

- Des informations
- Des débats en ligne
- Des cartes participatives

La concertation se poursuit en ligne jusqu'au 31 octobre 2018 à 18h00



www.plui.metropole-dijon.fr

Vers l'arrêt du PLUi-HD



Décembre 2018 : Arrêt du projet de PLUi-HD

2019 : Phase de concertation réglementaire

2020 : Entrée en vigueur du PLUi-HD

**Enquête publique de
1 mois minimum**



**Au siège de la Métropole et
dans chacune des
24 communes**